

Projet sur les aliments destinés aux enfants – Rapport annuel 2017



Sommaire

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a recours à un certain nombre de programmes de surveillance des contaminants et des résidus chimiques dans les aliments pour s'assurer que l'approvisionnement alimentaire est sécuritaire et conforme aux normes canadiennes. Le Projet sur les aliments destinés aux enfants (PAE) complète ces activités grâce à la collecte spécifique de données sur les contaminants et les résidus chimiques dans les aliments manufacturés fréquemment consommés par les nourrissons et les enfants, et qui leur sont destinés. En raison de leur faible poids corporel, de leur développement, de leur croissance et de leurs habitudes de consommation, ce groupe pourrait présenter un risque accru à la suite d'une exposition à ces substances chimiques.

Le principal objectif du PAE 2017 était de recueillir des données et d'évaluer la conformité des aliments pour nourrissons aux normes canadiennes applicables aux résidus de pesticides et de métaux. Au cours des années précédentes, des analyses de dépistage des pesticides, des métaux, des résidus de médicaments vétérinaires, d'aflatoxines et de contaminants environnementaux ont été effectuées.

Dans le cadre du PAE 2017, un total de 534 échantillons d'aliments pour nourrissons et jeunes enfants achetés dans les régions d'Ottawa (Ontario) et de Gatineau (Québec) ont été prélevés entre le 1^{er} avril 2017 et le 31 mars 2018. Ces échantillons incluaient des échantillons de céréales pour nourrissons, de purées de fruits et de légumes, de goûters pour nourrissons et pour jeunes enfants à base de grains, et de jus. Tous les échantillons ont été soumis à une analyse de dépistage des pesticides, et seuls les échantillons de jus ont été soumis à une analyse de dépistage des métaux.

Le taux de conformité global des échantillons d'aliments pour bébés et pour jeunes enfants analysés à l'égard des pesticides et des métaux s'établissait à 100 %. Parmi un total de 534 échantillons analysés, 373 ne contenaient aucune quantité détectable de résidus de pesticides. 1 échantillon n'était pas conforme à la réglementation canadienne, mais n'a pas été jugé comme représentant un risque pour la santé par Santé Canada (SC).

Environ 86,3 % des 51 échantillons de jus ne présentaient pas de concentration détectable de métaux et d'éléments préoccupants (arsenic, cadmium, plomb et mercure). La concentration de ces éléments constatée dans les autres échantillons était conforme à 100 %.

Les données obtenues dans le cadre de programmes de surveillance tels que le PAE sont utiles pour évaluer l'exposition des enfants canadiens aux résidus de pesticides et de drogues à usage vétérinaire, aux métaux et éléments, et à l'aflatoxine M1 présents dans les aliments pour nourrissons. Toutes les données ont été examinées par SC, et aucun risque pour la santé des nourrissons et des jeunes enfants canadiens n'a été constaté.

Le projet sur les aliments destinés aux enfants

Le PAE a été lancé en 2003 pour étudier les concentrations de résidus de pesticides, de métaux et d'éléments dans les aliments destinés aux nourrissons et aux enfants. En raison de leur faible poids corporel, de leur développement, de leur croissance et de leurs habitudes de consommation, les membres de ce groupe peuvent être exposés à un risque accru lors de l'exposition à ces produits chimiques.

L'ACIA a recours à un certain nombre de programmes de surveillance pour s'assurer que l'approvisionnement alimentaire est sécuritaire et conforme aux normes canadiennes. Le PAE complète ces activités grâce à la collecte de données précises sur les aliments manufacturés produits au pays et importés fréquemment consommés par les enfants (préparations pour nourrissons, produits à base de céréales, jus et boissons aux fruits, etc.) et qui leur sont destinés. Ensemble, les données de ces programmes aident les autorités sanitaires à évaluer l'exposition éventuelle aux contaminants et aux résidus chimiques dans un certain nombre d'aliments consommés par les enfants canadiens.

L'objectif principal du PAE 2017 était de recueillir des données et d'évaluer la conformité des aliments pour nourrissons aux normes canadiennes applicables aux résidus de pesticides et de métaux.

Échantillons prélevés

Au total, 534 aliments pour nourrissons canadiens et importés provenant de commerces de détail à Ottawa (Ontario) et à Gatineau (Québec) ont fait l'objet de prélèvements entre le 1^{er} avril 2017 et le 31 mars 2018. Sur les 534 échantillons, 304 étaient étiquetés comme produits biologiques. Parmi les aliments canadiens et importés, 6 étaient des produits du Canada, 106 étaient importés de divers pays et 31 étaient d'origine inconnue.

Tableau 1. Répartition des produits échantillonnés en 2017-2018

Aliment pour nourrissons	Nombre d'échantillons de produits canadiens	Nombre d'échantillons de produits importés	Nombre d'échantillons de produits d'origine non précisée^a	Nombre total d'échantillons
Céréales pour nourrissons	19	104	0	123
Purées de fruits et de légumes	52	140	21	213
Collations à base de céréales (par exemple, biscuits, bouchées soufflées, barres)	21	94	32	147
Jus – nourrissons/jeunes enfants	28	15	8	51
total	120	353	61	534

^a Par origine non précisée, on entend les échantillons dont le pays d'origine n'a pas pu être déterminé à l'aide de l'étiquette du produit ou des renseignements disponibles.

Limites de l'échantillonnage

En raison du nombre limité d'échantillons et de produits analysés, il faut interpréter les résultats avec prudence. Les différences régionales, les effets de la durée de conservation, les conditions d'entreposage ou le coût du produit sur le marché libre n'ont pas été examinés dans le cadre de l'étude. Les échantillons ont été analysés tel qu'ils étaient vendus, ce qui signifie que le produit a été analysé tel quel et qu'il n'a pas été préparé conformément aux instructions figurant sur l'emballage.

Analyse et évaluation des échantillons

Les analyses de dépistage des divers types d'analytes ont été effectuées par des laboratoires d'analyse des aliments accrédités selon la norme ISO/CEI 17025 et liés par contrat au gouvernement du Canada.

Analyse de dépistage des pesticides

Les échantillons ont été analysés aux fins de dépistage d'une gamme de résidus de pesticides couramment utilisés en agriculture pour lutter contre les insectes, les champignons et les mauvaises herbes. On trouvera une [liste des pesticides visés par les analyses](#) à l'annexe A.

Analyse de dépistage des métaux et des éléments

De nombreux métaux et éléments sont présents dans les aliments parce qu'ils se trouvent naturellement dans l'environnement, mais leur présence peut également être attribuable à l'utilisation de pesticides et de produits chimiques agricoles, à la contamination de l'environnement ou à la transformation. Les échantillons de jus ont été soumis au dépistage d'une gamme de métaux et d'éléments. Le présent rapport met l'accent sur les quatre éléments les plus préoccupants pour la santé humaine, soit l'arsenic, le cadmium, le plomb et le mercure.

Évaluation des résultats

Tous les résultats pour les échantillons analysés dans le cadre du projet ont été comparés aux normes canadiennes établies par SC. Pour les pesticides, la limite maximale de résidus (LMR) est la quantité maximale de résidus qui devrait rester dans ou sur les produits alimentaires lorsqu'un pesticide est utilisé conformément aux directives de l'étiquette du produit. Dans le cas des éléments, la concentration maximale (CM) est la concentration maximale à laquelle un contaminant peut se trouver de façon sécuritaire dans les produits alimentaires.

Les LMR canadiennes pour les pesticides sont inscrites dans la [base de données sur les limites maximales de résidus](#)¹ publiée sur le site Web de SC. En l'absence d'une LMR, la concentration de résidu d'un pesticide doit être conforme à la LMR générale de 0,1 ppm, conformément au [paragraphe B.15.002\(1\) du Règlement sur les aliments et drogues](#).

On trouvera les concentrations maximales de contaminants dans les aliments dans la [liste des contaminants et des autres substances adultérantes dans les aliments](#). La concentration maximale de plomb dans les jus de fruits est de 0,05 ppm; celle de l'arsenic est de 0,1 ppm. Les résultats non conformes ont été évalués par SC. Les résultats de la présente étude ont été évalués par SC et n'ont pas été jugés préoccupants pour les enfants ou les nourrissons.

Les résultats

Pesticides

Les 534 échantillons prélevés dans le cadre de la présente étude ont été soumis à des analyses de dépistage de pesticides. Aucune concentration détectable de résidus de pesticides n'a été décelée dans 69,9 % des aliments pour bébés analysés (373 échantillons). Les résultats d'analyse concernant les 161 autres échantillons démontraient que ceux-ci étaient conformes à 99,8 % à la réglementation canadienne. Seul 1 échantillon (une purée de fruits et légumes) s'est avéré insatisfaisant en raison de la présence de glyphosate. Les résultats d'analyse de dépistage du glyphosate ont été examinés par SC et il a été déterminé que le produit était sécuritaire pour les nourrissons et les enfants.

Dans la présente étude, 304 des 534 échantillons portaient la mention « biologique ». Aucun résidu de pesticide n'a été détecté dans 84 % (239 échantillons) des produits biologiques analysés. Dans 64 des 65 autres échantillons, les concentrations de pesticides détectées étaient en deçà des LMR canadiennes. Tous les résultats d'analyse de détection des résidus organiques non conformes ont été transmis au Bureau des produits biologiques aux fins d'examen.

Métaux et éléments

Un total de 51 échantillons de jus ont été analysés à l'égard de la présence de métaux et d'éléments, et 86,3 % des échantillons ne contenaient pas de quantité détectable d'arsenic, de cadmium, de plomb et de mercure. Les jus ont été analysés parce qu'il existe une réglementation canadienne pour l'arsenic et le plomb. On trouvera les [résultats des analyses de dépistage des métaux présents dans les aliments et les préparations pour nourrissons](#) à l'annexe B. Tous les résultats ont été transmis au Bureau d'innocuité des produits chimiques de SC aux fins d'examen, et les échantillons ont été jugés sécuritaires pour les nourrissons et les enfants.

Arsenic

L'arsenic est un élément chimique d'origine naturelle présent dans la croûte terrestre et qu'on trouve sous la forme organique (arsenic contenant des atomes de carbone) et sous la forme inorganique. En règle générale, l'arsenic inorganique est plus toxique pour les humains que l'arsenic organique. L'exposition à long terme à de fortes concentrations d'arsenic inorganique contribue au risque de cancer chez les humains et elle peut avoir des effets négatifs sur le tube digestif, les reins, le foie, les poumons et la peau². Pour la plupart des Canadiens, les aliments sont la principale source d'exposition à l'arsenic, suivis par l'eau potable, le sol et l'air³.

Au total, une concentration d'arsenic total (formes organique et inorganique) a été détectée dans 11,8 % des échantillons de jus. Toutes les concentrations détectées étaient inférieures à la concentration maximale de 0,1 ppm.

Cadmium

Il n'y a pas de LM canadienne pour les concentrations de cadmium dans les aliments, et les évaluations à cet égard sont faites au cas par cas. Le cadmium peut être présent dans l'eau et dans le sol en raison de l'utilisation des engrais phosphatés ou des boues d'épuration. Les aliments cultivés dans des sols contenant du cadmium sont la principale source d'exposition au cadmium pour la population générale⁴. Les reins et les os subissent les effets toxiques du cadmium⁴.

Aucune concentration de cadmium n'a été détectée dans les échantillons de jus.

Plomb

L'exposition au plomb peut être attribuable à diverses sources environnementales et alimentaires. L'exposition chronique à de faibles concentrations de plomb peut nuire à la santé. Le plomb est naturellement présent dans l'environnement et il a de nombreuses utilisations industrielles, par exemple dans les secteurs de l'extraction minière, de la fusion et de la fabrication de piles⁵. L'exposition par les aliments et l'eau ainsi que par ingestion de poussières de maison et de particules de sol contaminé par le plomb sont devenues les principales sources d'exposition au plomb dans l'environnement pour les enfants⁵.

Deux échantillons de jus (3,9 %) avaient une faible concentration de plomb. Toutes les concentrations détectées étaient inférieures à la concentration maximale de 0,05 ppm.

Mercur

Le mercure passe naturellement dans l'environnement à partir de la roche, des sols et des volcans. Les activités industrielles ont également accru la quantité de mercure dans l'environnement⁶. La contamination par le mercure est préoccupante, parce que ce métal est toxique, qu'il persiste dans l'environnement et qu'il peut se bioaccumuler dans la chaîne alimentaire. Les effets du mercure sur la santé varient selon sa forme chimique (élémentaire, inorganique, organique) ainsi que selon la voie et le niveau d'exposition. Le méthylmercure est la forme organique la plus toxique; il est facilement absorbé et peut franchir la barrière hémato-encéphalique. L'enfant et le fœtus en développement sont particulièrement vulnérables aux effets néfastes du méthylmercure.

Aucune concentration de mercure n'a été détectée dans les échantillons de jus.

Conclusion

Les résultats du PAE ont été communiqués à SC et au Bureau des produits biologiques, qui a déterminé qu'aucun des échantillons analysés ne présentait de risque pour la santé des nourrissons canadiens. L'échantillonnage et les essais menés dans le cadre du PAE n'ont donné lieu à aucune mesure ni à aucun rappel de produit sur la base du risque pour la santé. Les aliments pour nourrissons analysés dans le cadre de la présente étude, qu'ils aient été produits au pays ou importés, peuvent être consommés sans danger.

L'ACIA s'est engagée à assurer un approvisionnement alimentaire sécuritaire pour tous les Canadiens, y compris les populations vulnérables comme les nourrissons et les jeunes enfants. Au cours de la prochaine année, les résidus de pesticide, les métaux/éléments toxiques (arsenic, cadmium, mercure et lead), les résidus de médicaments vétérinaires et l'aflatoxine M1 feront l'objet d'un examen dans les aliments pour nourrissons en purée contenant de la viande, les repas prêts-à-manger, les pâtes et les préparations pour nourrissons à base de lait et de soja.

Références

1. [Limites maximales de résidus pour pesticides](#). 2012. Canada. Santé Canada.
2. [Arsenic](#). 2008. Canada. Santé Canada. 2008
3. [Arsenic dans l'eau potable](#). 2006. Canada. Santé Canada.
4. Scientific Opinion of the Panel on Contaminants in the Food Chain on a Request from the European Commission on Cadmium in Food. 2009. The EFSA Journal, 980, p. 1-139.
5. [Rapport final sur l'état des connaissances scientifiques concernant les effets du plomb sur la santé humaine](#). 2013. Canada. Santé Canada.
6. [Le mercure et la santé humaine](#). 2008. Canada. Santé Canada.

Annexe A : Liste des pesticides

A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M
N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z

- 1-napthol
- 2,4-D
- 2,3,5,6-tétrachloroaniline

- 2,6-diisopropylnaphtalène
- 3-hydroxycarbofurane

- 5-hydroxythiabenzazole

A

- Abamectine
- Acéphate
- Acétamipride
- Acétochlore
- Acibenzolar-S-méthyl
- Aclonifène
- Acrinathrine
- Alachlore
- Aldicarbe

- Aldicarbe sulfone
- Aldicarbe sulfoxyde
- Aldrine
- Alléthrine, d-trans-
- Alidochlore
- Amétryne
- Aminocarbe
- Anilofos
- Aramite

- Aspon
- Atrazine
- Atrazine-déséthyl
- Azaconazole
- Azinphos-éthyl
- Azinphos-méthyl
- Azoxystrobine

B

- Bénalaxyl
- Bendiocarbe
- Benfluraline
- Bénodanil
- Bénomyl
- Bénoxacor
- Bensulide
- Benzoylprop-éthyl
- BHC-alpha
- BHC-beta
- Bifénazate

- Bifénox
- Bifenthrine
- Biphényle
- Bitertanol
- Boscalid
- Bromacil
- Bromophos
- Bromophos-éthyl
- Bromopropylate
- Bromuconazole
- Bufencarbe

- Bupirimate
- Buprofézine
- Butachlor
- Butafénacil
- Butocarboxime
- Butocarboxime sulfoxyde
- Butoxyde de pipéronyle
- Butraline
- Butylate

C

- Cadusafos
- Captafol
- Captane
- Carbaryle
- Carbendazime

- Carbétamide
- Carbophénouthion
- Carbofuran
- Carbosulfan
- Carboxine

- Carfentrazone-éthyle
- Chlorantranilprole
- Chlorbenside
- Chlorbromuron
- Chlorbufame

- Cis-chlordane
- Chlordiméform
- Chlorfénapyr
- Chlorfenson
- Chlorfenvinphos (e+z)
- Chlorfluazuron
- Chlorfluréol-méthyl
- Chloridazone
- Chlorimuron-éthyl
- Chlormephos
- Chlorobenzilate
- Chloroneb
- Chloropropylate
- Chlorothalonil

- Chlorotoluron
- Chlorprophame
- Chlorpyrifos
- Chlorpyrifos-méthyl
- Chlorthal-diméthyl (Dacthal)
- Chlorthiamide
- Chlorthion
- Chlorthiophos
- Chlortoluron
- Chlozolate
- Clodinafop-propargyl
- Clofentézine
- Clomazone
- Cyanazine

- Cyanofenphos
- Cyanophos
- Cyazofamide
- Cycloate
- Cycloxydime
- Cycluron
- Cyfluthrine (I,II,III,IV)
- Cyhalothrine-lambda
- Cyperméthrine
- Cyprazine
- Cyproconazole
- Cyprodinil
- Cyromazine

D

- Deltaméthrine / Tralométhrine (total)
- Déméton-O
- Déméton-S
- Déméton-S-méthyl (total)
- Dépistage de pesticide
- Desmediphame
- Desmétryne
- Diallate
- Dialofos
- Diazinon
- Diazinon – analogue oxygéné
- Dichlobénil
- Dichlofenthion

- Dichlofluanide
- Dichlormide
- Dichlorvos
- Diclobutrazole
- Diclocymet
- Diclofop-méthyle
- Dichlorane
- Dicofol
- Dicrotophos
- Dieldrine
- Diéthatyl-éthyl
- Diéthofencarbe
- Difénoconazole
- diflubenzuron
- Diméthachlore
- Diméthamétryn
- Diméthoate

- Dimethomorphe
- Dimetilan
- Dimoxystrobine
- Diniconazole
- Dinitramine
- Dinotéfurane
- Dioxacarbe
- Dioxathion
- Diphénamide
- Diphénylamine
- Dipropétryne
- Disulfoton
- Diuron
- Dodémorphe
- Dodine

E

- Édifenphos
- α -endosulfan
- β -endosulfan
- Endrine
- EPN

- Époxiconazole
- Époxide d'heptachlor - endo
- Époxide d'eptachlor - exo

- EPTC
- Erbon
- Étaconazole
- Éthalfuraline
- Éthiofencarbe

- Ethiolate
- Éthion
- Éthiprole
- Éthirimol

- Éthofumesate
- Éthoprop
- Éthoxyquin
- Éthylan

- Étofenprox
- Étoxazole
- Étridiazole
- Érimfos

F

- Famoxadone
- Fénamidone
- Fénamiphos
- Fénarimol
- Fénazaquin
- Fenbuconazole
- Fenchlorphos (Ronnell)
- Fenfurame
- Fenhexamide
- Fénitrothion
- Fenothiocarbe
- Fenoxanil
- Fénoxycarbe
- Fenpropathrine
- Fenpropidine
- Fenpropimorphe
- Fenpyroximate

- Fenson
- Fensulfothion
- Fenthion
- Fentrazamide
- Fenvalérate et esfenvalérate
- Flamprop-isopropyle
- Flamprop-méthyl
- Flonicamide
- Fluazifop-butyl
- Fipronil
- Flucarbazone-sodium
- Fluchloraline
- Flucythrinate
- Fludioxonile
- Flufenacet
- Flumétralin
- Flumioxazine

- Fluopicolide
- Fluorochloridone
- Fluorodifène
- Fluoxastrobine
- Fluquinconazole
- Fluridone
- Flusilazole
- Flutolanil
- Flutriafol
- Fluvalinate
- Fluxapyroxade
- Folpet
- Fonofos
- Forchlorfenuron
- Formétanate
- Fosthiazate
- Fubéridazole
- Furathiocarbe

G

- Glyphosate

- Griséofulvine

H

- Haloxyfop
- Heptachlor
- Hepténophos

- Herbicides de type phénoxy
- Hexachlorobenzène
- Hexaconazole

- Hexazinone
- Hexythiazox

I

- Imazalil
- Imazaméthabenz-méthyle
- Imazéthapyr
- Imidaclopride

- Indoxacarbe
- Iodofenphos
- Ipconazole
- Iprobenfos
- Iprodione

- Iprovalicarbe
- Isazophos
- Isocarbophos
- Isofenphos
- Isofenphos-méthyl

- Isoprocarbe
- Isopropaline

- Isoprothiolane
- Isoproturon

- Isoxadifen-éthyl
- Isoxathion

K

- Krésoxim-méthyle

L

- Leptophos
- Lufenuron

- Lindane (γ -BHC)

- Linuron

M

- Malaaxon
- Malathion
- Mandipropamide
- MCPA
- Mecarbame
- Mépanipirim
- Méphospholan
- Métaconazole
- Métalaxyl
- Métazachlore
- Méthabenzthiazuron
- Méthamidophos
- Méthidathion

- Méthiocarbe
- Méthomyl
- Méthoprène
- Méthoprotryne
- Méthoxychlore
- Méthoxyfénozide
- Méthylparathion
- Méthyl -
pentachlorophényl
sulfure
- Méthyltrithion
- Métobromuron
- Métolachlore

- Métolcarbe
- Métosulam
- Métoxuron
- Métribuzine
- Mevinphos (total)
- Méxacarbate
- Mirex
- Molinate
- Monocrotophos
- Monolinuron
- Myclobutanile

N

- Naled
- Napropamide
- Naptalame
- Neburon
- Nicotine
- Nitraline

- Nitrapyrine
- Nitrofène
- Nitrothal-isopropyle
- Nonachlore, cis-
- Nonachlore, trans-
- Norflurazon

- Norflurazon
desméthyl
- Novaluron
- Nuarimol

O

- o,p'-DDD (o,p'-TDE)
- o,p'-DDE
- o,p'-DDT
- Octhilinone
- Ofurace

- Ométhoate
- Orthophénylphénol
- Oxadiazon
- Oxadixyle
- Oxamyl

- Oxime d'oxamyl
- Oxycarboxine
- Oxychlorane
- Oxyfluorène

P

- p,p'-DDD (p,p'-TDE)
- p,p'-DDE
- p,p'-DDT
- Paclobutrazole
- Paraoxone
- Parathion
- Pébulate
- penconazole
- Pencycuron
- Pendiméthaline
- Penoxsulame
- Pentachloroaniline
- Pentachlorobenzène
- Pentachlorobenzonit
rile
- Perméthrine (totale)
- Phenméthiphame
- Phenthoate
- Phorate
- Phosalone
- Phosmet
- Phosphamidon
- Phosphate de
triphényle
- Phosphate de
tris(1,3-
butoxyéthyle)
- Phosphate de tris(2-
butoxyéthyle)
- Phosphate de tris(2-
chloroéthyle)
- Phosphate de
tris(chloropropyle)
- Picolinafène
- Picoxystrobine
- Pinoxaden
- Piperophos
- Pirimicarbe
- Pyrimiphos-éthyl
- Pyrimiphos-méthyl
- Prallethrine
- Prétilachlore
- Primisulfuron-méthyl
- Prochloraz
- Procymidone
- Prodiamine
- Profenofos
- Profluraline
- Promécarbe
- Prométone
- Prométryne
- Pronamide
- Propachlore
- Propanil
- Propargite
- Propazine
- Propétamphos
- Prophame
- Propiconazole
- Propoxur
- Prothiophos
- Pymétrozine
- Pyracarbolide
- Pyraclostrobine
- Pyraflufène-éthyl
- Pyrazophos
- Pyridabène
- Pyridalyle
- Pyridaphenthion
- Pyridate
- Pyrifénox
- Pyriméthanil
- Pyriproxifène
- Pyroquilon
- Pyroxsulame

Q

- Quinalphos
- Quinométhionate
- Quinoxifène
- Quintozène
- Quizalofop
- Quizalofop-éthyl

R

- Resméthrine

S

- Schradane
- Secbuméton
- Séthoxydime
- Simazine
- Siméconazole
- Simétryne

- Spinétorame
- Spinosyne A+D
- Spirodiclofène
- Spiromésifène
- Spirotétramate
- Spiroxamine
- Sulfallate
- Sulfate d'endosulfan
- Sulfentrazone
- Sulfotep
- Sulfone de déméton-S-méthyl
- Sulfone de disulfoton

T

- TCMTB
- Tébuconazole
- Tébufenozide
- Tébufenpyrade
- Tébutirimfos
- Tecnazène
- Tépraloxydime
- Terbacile
- Terbufos
- Terbuméton
- Terbutryne
- Terbutylazine
- Tétrachlorvinphos
- Tétraconazole
- Tétradifon
- Tétraiodoéthylène

V

- Vernolate
- Vinclozoline

Z

- Zengxiaoan
- Zinophos
- Zoxamide

- Sulfone d'éthiofencarbe
- Sulfone de fénamiphos
- Sulfone de fipronil
- Sulfone de méthiocarbe
- Sulfone de phorate
- Sulfoxyde de thiofanox
- Sulfoxyde de déméton-S-méthyl

- Sulfoxyde d'éthiofencarbe
- Sulfoxyde de fénamiphos
- Sulfoxyde de méthiocarbe
- Sulfoxaflor
- Sulfoxyde de phorate
- Sulfone de thiofanox
- Sulprophos

- Tétraméthrine
- Tétrasul
- Thiabendazole
- Thiaclopride
- Thiaméthoxame
- Thiazopyr
- Thiobencarbe
- Thiodicarbe
- Thiofanox
- Thiophanate-méthyl
- Tolclofos-méthyl
- Tolfenpyrad
- Tolyfluanide
- Tralkoxydime
- Trans-chlordane
- Triadiméfon

- Triadiménol
- Triallate
- Triazophos
- Tribufos
- Trichlorfon
- Triclosan
- Tricyclazole
- Triétazine
- Trifloxystrobine
- Trichlorfon
- Triflumizole
- Trifluraline
- Triforine
- Triméthacarbe

Annexe B : Résultats des analyses de dépistage des métaux présents dans les aliments et les préparations pour nourrissons

Métal à analyser	Type de produit	Nombre total d'échantillons	Nombre total de résultats négatifs	Nombre total de résultats positifs	Minimum (ppm)	Maximum (ppm)	Moyenne (ppm) ^b
Aluminium	Jus	51	21	30	0	2,2	0,351
Antimoine	Jus	51	51	0	0	0	0,000
Arsenic	Jus	51	45	6	0	0,031	0,001
Béryllium	Jus	51	51	0	0	0	0,000
Bore	Jus	51	0	0	0,47	5,4	2,342
Cadmium	Jus	51	51	0	0	0	0,000
Chrome	Jus	51	46	5	0	0,05	0,004
Cuivre	Jus	51	51	0	0	0	0,000
Fer	Jus	51	12	39	0	7,7	1,573
Plomb	Jus	51	49	2	0	0,009	0,000
Magnésium	Jus	51	0	51	18	140	62,196
Manganèse	Jus	51	0	51	0,08	3,4	0,500
Mercure	Jus	51	51	0	0	0	0,000
Molybdène	Jus	51	51	0	0	0	0,000
Nickel	Jus	51	41	10	0	0,06	0,007
Sélénium	Jus	51	51	0	0	0	0,000
Étain	Jus	51	51	0	0	0	0,000
Titane	Jus	51	51	0	0	0	0,000
Zinc	Jus	51	36	15	0	0,6	0,094

^bMoyenne des résultats positifs seulement.